

TARIFS 2023 – SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

Type de Tarifs	Répartition	Tarifs au 01/01/2023
Pension (Internes)	Montant annuel	1 680,00 €
	Janvier-mars	553,00 €
	Avril-juin	400,00 €
	Septembre-Décembre	727,00 €
Demi-Pension <u>4 jours</u>	Montant annuel	523,00 €
	Janvier-mars	173,00 €
	Avril-juin	121,00 €
	Septembre-Décembre	229,00 €
Demi-Pension <u>5 jours</u>	Montant annuel	614,00 €
	Janvier-mars	202,00 €
	Avril-juin	146,00 €
	Septembre-Décembre	266,00 €
Elève externe (dans la limite de deux repas par semaine)		4,62 euros
Carte d'accès (renouvellement)		5 euros

• Demi pension 4 jours :

Le forfait DP 4 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi pour raison de transport scolaire. Ces jours ne sont pas modifiables. Le choix du forfait se fait pour l'année.

• Demi pension 5 jours :

Le forfait DP 5 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis midi. Le choix du forfait se fait pour l'année.

Changement de régime : merci de bien vouloir vous reporter au paragraphe 8.3, page 15, du règlement régional du SRH*

Ces tarifs sont fixés par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Ils sont susceptibles d'être modifiés au 1^{er} janvier 2024.

*Le règlement est consultable sur le site internet du lycée : <http://www.lycee-charles-nodier-ac-besancon.fr>, choisir Accès Rapide Parents puis La Vie au Lycée (charte et règlements)

Horaires d'ouverture au public du service intendance

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
(fermé le mercredi après-midi)

☎ 03.84.79.00.99